



**Notes pour une intervention du président-directeur général du
Regroupement des événements majeurs internationaux (RÉMI),
Monsieur Martin Roy**

**Dans le cadre des travaux de la commission parlementaire étudiant
le projet de loi 67, *Loi visant principalement à améliorer
l'encadrement de l'hébergement touristique***

**Le mardi 10 novembre 2015
Québec**

Merci Monsieur/Madame le/la président(e),

Madame la Ministre,
Mesdames et messieurs les Députés,

Mon nom est Martin Roy et je suis président-directeur général du RÉMI.

D'abord, vous me permettrez de remercier la Commission de l'économie et du travail d'avoir invité le RÉMI à faire entendre ses commentaires au sujet du projet de loi 67, visant principalement à améliorer l'encadrement de l'hébergement touristique.

Vous me permettrez également, d'entrée de jeu, de rappeler aux membres de la Commission que le Regroupement des événements majeurs internationaux est une association qui rassemble actuellement 28 des plus grands événements au Québec, qu'ils soient culturels, sportifs ou de divertissement.

Ensemble, les membres du RÉMI cumulent un chiffre d'affaires de quelque 210 millions de dollars. Une étude réalisée l'an dernier par KPMG statuait qu'ils génèrent ensemble quelque 362 millions de dollars en richesse chaque année, tout comme 41 millions de dollars en revenus de fiscalité pour le gouvernement du Québec et 23 millions de dollars pour le gouvernement fédéral. Considérant que — tous ministères et organismes confondus — le gouvernement du Québec investit chez les membres du RÉMI 17 millions de \$ par année, c'est un investissement qui lui rapporte tout près de 2,50 \$ pour chaque dollar investi — sans parler des emplois (environ 6300) et de la création de richesse.

Le CA du RÉMI est présidé par votre ancienne collègue, Mme Louise Beaudoin, et compte parmi ses administrateurs les figures connues de notre industrie, notamment son vice-président, Eugène Lapierre, mais aussi Daniel Gélinas, Gilbert Rozon, Alain Simard et d'autres.

En ce qui a trait au projet de loi 67, j'aimerais faire part de la position de l'organisation que je représente en trois parties :

- 1) d'abord, nos commentaires sur les modifications apportées à la loi sur les établissements d'hébergement touristique;
- 2) ensuite, les modifications à la loi sur le ministère du Tourisme;

3) et, enfin, je vous ferai part d'autres remarques qui concernent ce qui n'est pas au projet de loi actuel.

Donc, en premier lieu, si on s'attarde aux articles 1 à 17, nous souscrivons à l'objectif poursuivi par le législateur, à savoir essentiellement d'encadrer des pratiques d'hébergement social qui sont apparues depuis quelques années et d'étendre la taxe d'hébergement à d'autres types d'hébergement comme le prêt-à-camper.

Je serai bref : si le RÉMI considère que ces types d'hébergement alternatifs sont légitimes, il va de soi qu'ils doivent être soumis à un certain nombre d'obligations, à commencer par s'inscrire dans un cadre réglementaire et fiscal.

L'hébergement au noir prive de plus en plus l'État de revenus et c'est d'ailleurs pourquoi, dans son étude « Développer le plein potentiel touristique et économique des événements majeurs internationaux », réalisée par KPMG et rendue publique en février, le RÉMI identifiait l'élargissement de l'application de la taxe d'hébergement et l'assujettissement de nouveaux types d'hébergement comme de nouvelles sources de revenus permettant d'investir, en retour, dans le marketing ET dans le produit ou l'offre touristique.

En ce qui concerne les articles 18 à 23, touchant la loi du ministère du Tourisme, nous souscrivons également à l'objectif poursuivi par la ministre, à savoir de donner dès maintenant la possibilité de confier à un organisme des mandats, des fonctions qui sont pour l'instant remplies par le ministère du Tourisme.

Il s'agit d'un élément clé de la révision du modèle d'affaires et de la gouvernance en tourisme et le RÉMI considère que la création de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec, qui est concomitante, est une bonne chose. Cette concomitance explique aussi pourquoi les commentaires que j'émettrai dépassent le strict cadre du projet de loi. Le projet de loi étant lui-même identifié au plan d'action du ministère comme une condition à la mise en œuvre d'une série de mesures, il faut élargir l'horizon : il s'agit de la troisième partie de mon exposé.

Parmi ces mesures du plan d'action, outre l'adoption du présent projet de loi, il y a également « la nécessité de revoir les relations d'affaires établies dans les ententes conclues avec les acteurs concernés,

notamment celle entre le ministère et les ATR ». Pour le RÉMI, l'occasion est privilégiée de donner aujourd'hui aux ATR certaines responsabilités qui concernent le produit, l'offre touristique, à même les moyens dont ces dernières organisations disposent.

Quand on parlait au départ de corriger le modèle d'affaires en tourisme, pour le RÉMI, il s'agissait surtout de corriger ce vice historique, qui a fait en sorte que le fruit de la taxe d'hébergement a trop souvent été consacré exclusivement ou très majoritairement à la promotion et au marketing, ce qui a fait du produit ou de l'offre touristique « l'enfant pauvre » dudit modèle d'affaires.

Aujourd'hui, on ne corrige pas cette situation. On suppose, oui, qu'il y aura d'autres sources de financement que celles générées par l'uniformisation de la taxe d'hébergement pour venir appuyer très bientôt le développement du produit. D'ailleurs, la ministre a pris un engagement en ce sens aux Assises du Tourisme et nous le saluons.

Le Regroupement est d'avis que d'autres sources doivent effectivement soutenir le produit (nous pourrions dire lesquelles dans le cadre des prochains échanges), mais que cela n'exempte en rien les associations touristiques régionales d'obligations à l'égard de ce même produit. On s'étonne de voir que les mauvais plis pris par le passé subsistent. C'est comme si l'on avait « intégré » ou « assimilé » que l'argent de la taxe d'hébergement ne pouvait pas soutenir davantage le produit, parce que c'est ainsi depuis longtemps. D'ailleurs, on parle de 83 % des revenus de la taxe qui vont en promotion... quand on ajoute les frais administratifs ou d'opération des ATR, on voit bien que ce qui est investi dans le produit, c'est peu.

Pourtant, l'achalandage touristique que procurent des membres du RÉMI se transpose en revenus de taxe d'hébergement qui, eux, retournent exclusivement ou presque, dans bien des cas, aux fins de marketing et de promotion. C'est une aberration qu'il nous faut corriger, puisqu'à sa face même, ce modèle d'affaires ne tourne pas rond. Il ne se « réalimente » pas.

Pour illustrer mon propos, je vous demanderais combien ont reçu, ensemble, ces grands événements de leurs associations touristiques régionales :

L'Amnesia Rockfest en Outaouais,
Le Festival d'été de Tremblant
Le Festival Rythmes du monde de Saguenay
Le Festival western de St-Tite
L'International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu
Le Mondial des cultures de Drummondville
Les Régates de Valleyfield
Le Festival de Lanaudière

Combien, donc, ces huit événements qui représentent en région un chiffre d'affaires cumulatif de tout près de 40 millions \$ ont-ils reçu d'autant d'ATR concernées? Une mirobolante somme de zéro dollar. Zéro!

J'aimerais d'ailleurs vous entretenir des problèmes que vivent nos membres avec les ATR dans le cadre de nos échanges, si me vous le permettez, un peu plus tard.

Mais dans l'immédiat, j'invite la ministre à indiquer qu'elle entend, via la renégociation des protocoles entre le ministère et ces ATR à contraindre ces dernières à investir dans le produit et à considérer imposer un pourcentage minimum. Puisqu'il est possible que l'on n'obtienne pas les résultats escomptés dans le cadre des négociations, je l'invite à considérer modifier la loi qu'on appelle communément la loi 76, loi instituant le fonds de partenariat touristique, peut-être par l'actuel projet de loi 67, afin de prévoir que des « ponctions » pourront être faites sur les recettes de la taxe d'hébergement avant qu'elles ne soient retournées en région. On présume que ceci aura pour effet d'accroître son rapport de force lors de la négociation des ententes.

Bien sûr, nous accueillerons favorablement l'idée que les ATR se mettent subitement à investir dans les événements et festivals membres du RÉMI, comme le font pour le moment Tourisme Montréal et, dans une moindre mesure, l'Office de tourisme de Québec, mais je porte aussi à votre attention une autre hypothèse qui en est une basée sur le principe de subsidiarité : si tant est que les événements et festivals sont à portée limitée, disons strictement intra-Québec, nous pourrions concevoir qu'ils soient soutenus directement par leur ATR, ce qui laisserait davantage de ressources au Programme d'aide financière aux festivals et événements touristiques pour les événements à portée nationale et internationale, comme ceux qu'on retrouve au RÉMI.

Aussi, bien que nous saluions l'effort considérable de Tourisme Montréal à l'égard des événements, nous ne pouvons que constater l'immense avantage dont bénéficie le Grand Prix du Canada, lui qui recueille un demi-point de pourcentage de la taxe d'hébergement à Montréal, grâce à l'entente spécifique sur le sujet. C'est 6 millions \$ par année que reçoit le Grand Prix de son ATR, par rapport à 1,5 million \$ que se partagent la douzaine de membres montréalais du RÉMI. Six millions, c'est trois fois ce que reçoivent de leurs ATR tous les membres du RÉMI ensemble. Cela remet les choses en perspective, vous en conviendrez. Cela démontre aussi que la taxe peut, de façon prédéterminée et systématique, servir à soutenir le produit!

En terminant, j'aimerais rappeler que les événements et festivals du Québec sont partie intégrante de l'offre touristique de notre destination et que, malgré le fait qu'on ait dit mille fois que la priorité des priorités, c'est le produit, malgré le fait aussi que, dans le PDIT – qu'on a porté depuis au rang des saints écrits (vous même, Mme la ministre, vous en parliez la semaine dernière comme d'une « bible ») – on prévoyait aussi ajouter 22,5 millions \$ au Programme d'aide financière aux festivals et événements touristiques d'ici 2017, on a, pour le moment, ajouté que 9,5 de ces 22,5 millions \$. Dans les faits, alors que la somme consentie au Programme devrait aujourd'hui avoisiner les 17,5 millions \$ par année, on est à peine à 14 millions \$. Il me fera plaisir de vous donner quelques exemples de ce qu'on pourrait faire à l'égard de l'offre dans nos festivals et événements, de leur attractivité internationale, si on avait davantage de moyens, lors de nos échanges à venir.

Voilà ce qui conclut mon intervention. Merci.